

crechesfribourg.ch

krippenfreiburg.ch

Evolution du nombre de places Entwicklung der Krippenplätze (p.2)

Le taux d'équipement moyen atteint 9.5% dans le canton de Fribourg, contre 20% dans le canton de Vaud et 26% à Genève.

Der Deckungsgrad beträgt einen Mittelwert von 9.5% im K.Freiburg gegen 20% im Waadtland und 26% in Genf.

Les crèches: des entreprises formatrices très engagées (suite) (p.2)

Les directives n'attribuent pas de dotation spécifique pour le suivi des jeunes en formation et il n'y a pas de financement de ces tâches, comme cela se fait à Lucerne

Créer des places ne suffit pas, il faut aussi garantir la qualité Nicht nur neue Plätze, sondern Betreuungsqualität gewährleisten (p.3)

Les conditions-cadre se sont détériorées ces dernières années en matière de dotation du personnel et de qualification

Die Rahmenbedingungen haben sich verschlechtert, besonders was betrifft Personalquoten und Ausbildung

Moins de stagiaires avant le CFC Recommandations FCGF Weniger PraktikantInnen vor der Lehre Empfehlungen FKV (p.3)

Lucerne finance la formation des apprenti-e-s Luzern zahlt Förderbeiträge (p.4)

Les crèches: des entreprises formatrices très engagées

Les crèches fribourgeoises sont très impliquées dans la formation. Chaque année, entre 30 et 40 jeunes terminent leur apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) dans la soixantaine de crèches du canton, ce qui représente quelque 120 apprenti-e-s au total pour les trois ans de formation. Ce sont des chiffres très élevés par rapport à d'autres secteurs. Et pourtant les conditions-cadres ne sont pas optimales: pas de dotation en personnel spécifique à la formation, pas de financement pour ces tâches, contrairement à Lucerne (voir p.4).



La tradition de formation des crèches n'est pas nouvelle. Depuis toujours, déjà avant l'introduction du CFC d'ASE en 2005, les institutions de la petite enfance ont participé à la formation des jeunes: stagiaires préalables aux formations supérieures ou en cours de formation supérieure d'éducation de l'enfance. Et,

aujourd'hui, outre les apprenti-e-s ASE formés en nombre, les crèches continuent à participer à la formation des éducatrices de l'enfance de formation supérieure, souvent en emploi. Sont venus s'y ajouter les jeunes en maturité santé-social, tenus de faire un stage de 10 mois en parallèle à leur travail de maturité, ainsi que les stagiaires avant CFC. (suite p.2)

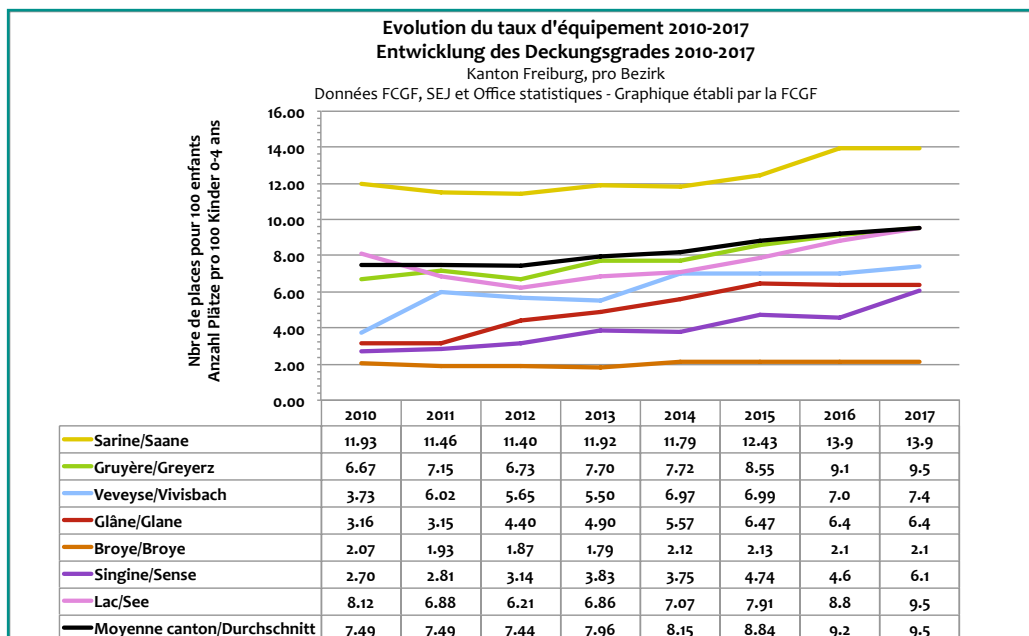
Formation supérieure en éducation de l'enfance à Fribourg: l'Etat temporise

Qu'attend l'Etat pour avancer et donner suite au rapport de l'OrTra et à la demande du terrain? Le rapport déposé en 2014 conclut à une pénurie de ce personnel dans le canton, à des durées d'attente de plusieurs années pour entrer en formation dans les autres cantons et à des économies potentielles pour l'Etat. (suite p.3)

Evolution du nombre de places et des taux d'équipement

Le nombre de places en crèches augmente régulièrement depuis plusieurs années: **1693 places en 2017**. Et le nombre d'enfants entre 0 et 4 ans également: **17761 en 2017**, selon les projections du Service cantonal de la statistique. C'est pourquoi, le taux d'équipement, soit le nombre de places à plein temps pour 100 enfants, n'évolue que lentement à la hausse. La moyenne pour le canton atteint **9.5%** (9.2% en 2016), avec de grandes disparités entre les districts.

En comparaison, le **taux moyen vaudois est de 20%**, selon les dernières statistiques de Stat Vaud publiées dans le rapport 2016 de la FAJE (Fond. pour l'accueil de jour des enfants) et de **26% dans le canton de Genève** (selon données de l'Observ. cant. petite enfance).



Les crèches, des entreprises formatrices très engagées (suite de p.1)

Voici le nombre d'apprenti-e-s ASE (orientation petite enfance), arrivés au terme de leur formation ces dernières années :

2014 : 24 Fr + 13 De = 37 CFC

2015 : 24 Fr + 9 De = 33 CFC

2016 : 35 Fr + 13 De = 48 CFC

2017 : 33 Fr + 14 De = 47

En y ajoutant, les apprenti-e-s en 1ère et 2ème année, cela représente env. 120 jeunes sur les 3 ans de formation.

Pas de dotation supplémentaire

L'accompagnement des jeunes en formation nécessite des ressources en personnel et du temps à consacrer à leur suivi. Les crèches évaluent à un taux de 5% l'accompagnement d'1 apprenti-e (entretiens hebdomadaires, suivi des travaux et projets, observations, séances à l'extérieur, etc.).

Or, les nouvelles directives de l'Etat n'attribuent pas de dotation spécifique pour le suivi des jeunes en formation et ont même diminué les dotations pour l'accueil des enfants. Le temps consacré aux apprenti-e-s et stagiaires est ainsi simplement soustrait de l'accueil des enfants. Avec comme conséquence une diminution du temps de présence auprès des enfants.

Pas de financement

Les crèches ne reçoivent par ailleurs **aucun financement** pour la formation d'apprenti-e-s. Les coûts de personnel engendrés par leur suivi sont imputés aux coûts généraux et donc co-financés par les parents. **A noter qu'à Lucerne, les crèches perçoivent une allocation de 7000.- à 10000.- par apprenti-e de la part de la commune. (voir p.4)**

Enfin, les apprenti-e-s et les stagiaires ne sont pas des forces supplémentaires pour seconder le personnel. Ils font partie intégrante des dotations. Les premiers sont comptés à 100% dans le personnel auxiliaire dès 18 ans (alors que dans les autres secteurs et dans les autres cantons romands, ils sont en sur-effectif) et les seconds à 50%.

Créer des places ne suffit pas, il faut aussi garantir la qualité d'accueil

Ces dernières années, le nombre de places en crèches a augmenté régulièrement (voir ci-contre). L'évolution est favorable. Cependant, quantité ne veut pas encore dire qualité. Car, en même temps, les conditions-cadres pour l'accueil des enfants se sont dégradées, en particulier en ce qui concerne les dotations en personnel qualifié et le niveau de formation du personnel.

Les nouvelles directives de l'Etat ont été publiées au début mai, après plus d'une année et demie d'attente. Et, sans surprise, la Direction des affaires sociales a entériné la diminution de personnel pour les enfants de 2-4 ans: 7 enfants par personne au lieu de 6. Et cela malgré la pétition des milieux de l'enfance qui avait réuni 4600 signatures en un mois à la fin 2015.

Cette diminution de dotation n'est pas tout, même si elle a été atténuée. Les directives fribourgeoises indiquent que, en principe, 66% du personnel doit être qualifié, au minimum 50%. Or, dans les faits, les dotations de personnel qualifié sont plus souvent à 50% qu'à 66%. Sans compter que, dans le personnel auxiliaire figurent les apprenti-e-s et les stagiaires (voir p.2).

Quant au personnel qualifié, le canton de Fribourg a une pénurie d'éducatrices de l'enfance formées au niveau supérieur. Cette pénurie est en grande partie due au fait qu'il n'y a pas d'école supérieure à Fribourg et que les Fribourgeois-e-s, qui se forment à Lausanne ou Sion, doivent attendre très longtemps avant d'entrer en formation et qu'ils-elles s'installent souvent ensuite dans ces cantons.

Pour remédier à cette pénurie, l'OrTra santé-social de Fribourg, avec la FCGF, ont fait une enquête et tiré la sonnette d'alarme auprès de l'Etat. Mais le dossier est en panne depuis son dépôt auprès de l'Etat en octobre 2014, malgré de nombreuses relances. De nouvelles démarches sont en cours.

Recommandations de la Fédération des crèches et garderies

Beschränkung der Anzahl Praktika vor der Lehre

Einige Krippen stellen zu viele Jugendliche für ein Praktikum vor der Lehre zur Fachperson Betreuung an. Dies wahrscheinlich aus verschiedenen Gründen: um das Betreuungspersonal ausserhalb der Dotierung durch Praktikantinnen und Praktikanten aufzustocken, um die Kosten auf Druck der Gemeinden einzudämmen oder weil die Tarife für die Eltern bereits hoch sind? Bietet eine Krippe jedoch mehr Praktikumsplätze vor der Lehre an, als sie im nächsten Jahr Lehrstellen zur Verfügung hat, stehen einige Jugendliche nach dem Praktikum ohne Lehrstelle da.

Um diese Situationen zu verhindern, empfiehlt der Freiburger Krippenverband allen Krippen:

- 1) nicht mehr Praktika vor der Lehre anzubieten, als im nächsten Jahr Lehrstellen verfügbar sind
- 2) Praktika bevorzugt an Jugendliche in Ausbildung zu vergeben (Berufsmatura, Praktika vor einer höheren Ausbildung)
- 3) keine Jugendliche anzustellen, die bereits ein einjähriges Praktikum absolviert haben

Limitier le nombre de stagiaires avant apprentissage

Certaines crèches engagent trop de jeunes stagiaires avant l'apprentissage d'ASE. Pour différentes raisons probablement: augmenter le nombre de personnel auprès des enfants par des jeunes hors dotation? restreindre les coûts puisque les communes font pression? ou parce que les tarifs pour les parents sont déjà élevés?

Toujours est-il que, si une crèche engage plus de stagiaires avant apprentissage qu'elle n'a de places d'apprentissage l'année suivante, certain-e-s se retrouvent sans apprentissage après ce stage.

Pour éviter ces situations, la Fédération des crèches et garderies recommande aux crèches:

- 1) de ne pas engager plus de stagiaires avant apprentissage qu'elles n'ont de places d'apprentissage à repourvoir l'année suivante
- 2) de donner la préférence à des stagiaires liés à une école (maturité professionnelle, stages préalables aux formations supérieures)
- 3) de ne pas engager un-e jeune qui aurait déjà fait une année de stage

Andere Kantone

Stadt Luzern:

Ausbildungs- und andere Förderbeiträge. «Genügend ausgebildetes Personal beeinflusst massgeblich die Qualität der Kinderbetreuung » heisst es im Konzept der Stadt über die Förderbeiträge. «Um genügend ausgebildetes Personal zu erhalten und neue Arbeitsplätze zu schaffen, werden Ausbildungsbeiträge für Lernende in der Grundausbildung im Bereich der Kinderbetreuung ausbezahlt ». Diese betragen zwischen 7000.-/pro Jahr/pro Lernende bis zu 10'000.-, gemäss Anzahl der Gesuche. Sie werden für die Studenten der Höheren Fachschule bald auch verteilt.

Die Luzerner Kitas können auch Förderbeiträge für die Integration von Kindern mit besonderen Bedürfnissen, für die Sprachförderung und für die Förderung der Qualität bekommen. Es gibt auch Finanzhilfe, um den Kindern den Zugang zu Förderangeboten zu erleichtern.

Alles über diese Beiträge unter: http://www.stadtluzern.ch/dl.php/de/526908460410d/Konzept_Foerderbeitraege_Kinderbetreuung_2013.pdf

Confédération:

Rapport 2017 sur les familles

Le dernier rapport du Conseil fédéral a été publié ce printemps. Ce rapport fournit les derniers chiffres clés sur les familles en Suisse, une vue d'ensemble des projets de réforme en matière de politique familiale au niveau fédéral ainsi qu'une analyse des rapports cantonaux sur les familles.

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/home.webcode.html?webcode=V208.H170.fr>

Pro Familia: Family Score Votre entreprise est-elle favorable à la famille?

Un questionnaire permettant aux entreprises de se situer quant à leur degré de soutien aux familles est disponible sous <http://www.profamilia.ch/conciliaiton.html>

Lucerne finance la formation des jeunes

En 2009, la Ville de Lucerne a innové avec l'introduction d'un nouveau système de financement: les bons de garde. Selon ce système, les parents reçoivent la subvention communale et paient le prix complet à la crèche. Mais comment financer des prestations particulières? La ville alémanique a mis en place des allocations directes aux crèches pour des tâches spécifiques, dont la formation des jeunes, l'encouragement précoce et les besoins spéciaux. Petit tour d'horizon:

Allocation de formation: Il s'agit d'une allocation forfaitaire de 7'000.- francs par apprenti-e et par an. Le montant peut atteindre jusqu'à 10'000.-, en fonction du nombre total de demandes. Monika Hürlimann Pfyl, responsable du secteur petite enfance du Service Enfance-Jeunesse et famille, note: «Ce système a fait ses preuves et a eu un impact significatif sur la diminution des stagiaires ». Il sera à l'avenir étendu à la formation d'éducatrices de l'enfance de formation supérieure.

Allocations pour l'encouragement précoce: ces soutiens financiers visent à garantir l'égalité des chances et à permettre l'intégration d'enfants à besoins spéciaux (enfants en situation de handicap, de pauvreté, issus de la migration, notamment). Différentes mesures sont prévues, selon les situations:

- pondération supérieure des enfants en situation de **handicap**, l'enfant compte 1.5 au lieu de 1 dans l'effectif du groupe
- ouverture des structures aux **enfants de migrants**, surtout les ateliers de jeu, même si les parents n'ont pas d'emploi, afin de leur permettre d'apprendre la langue. La commune peut même prendre en charge le coût pour les parents ou le diminuer
- encouragement précoce pour les enfants en **situation de pauvreté**, afin de garantir l'égalité des chances

Le canton de Lucerne apporte aussi sa contribution à la prise en charge d'enfants à besoins spéciaux, en finançant des appuis intégrés par des pédagogues curatif-ve-s. Les fondations privées sont aussi sollicitées occasionnellement.

Le Service lucernois de Mme Hürlimann Pfyl soutient également des mesures de promotion de la qualité. Des workshops sont organisés (concepts pédagogiques, gestion du personnel en 2016), ainsi que deux colloques par année. Toutes ces mesures font l'objet d'une évaluation régulière et, depuis 2007, des statistiques sont publiées chaque année.

Informations complémentaires en allemand

Rapport annuel:

http://www.stadtluzern.ch/de/dokumente/publikationen/?action=info&pubid=102559&themenbereich_id=7&thema_id=79

Prévention précoce:

http://www.stadtluzern.ch/de/themenbereiche/?action=showthema&thema_id=816&themenbereich_id=7